

# DÉTERMINÉES



18 DÉCEMBRE 2018

BULLETIN D'INFORMATION DE LA CATÉGORIE 4

WWW.FSSS.QC.CA



## MODIFICATIONS TOUCHANT DES PROFESSIONS DE LA CATÉGORIE 4

Dans les dernières semaines, certaines modifications touchant des titres d'emploi de la catégorie 4 ont été diffusées dans la Gazette officielle. La FSSS-CSN tient à vous informer de ces changements dans votre profession.

### Règlement sur une activité professionnelle qui peut être exercée par un technologue en imagerie médicale et un technologue en radio-oncologie

Ce règlement permet aux technologues en imagerie médicale et aux technologues en radio-oncologie, à la suite d'une ordonnance et lorsque requis par un examen d'imagerie médicale ou par un traitement en radio-oncologie, d'effectuer un prélèvement sanguin.

Ce règlement entre en vigueur fin décembre 2018.

Pour exercer cette activité professionnelle, les technologues devront être titulaires d'une attestation de formation délivrée par l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale confirmant la réussite d'une formation complémentaire comprenant deux modules.

Le premier est une formation théorique de 8 heures portant sur les « méthodes de prélèvement, les phases préanalytiques des ponctions veineuse et capillaire et du prélèvement sanguin par cathéter, les techniques d'injection et la gestion des clientèles nécessitant une approche particulière ».

Le deuxième module porte sur une formation clinique qui consiste à exercer au moins quatre fois cette activité sous la supervision immédiate d'un professionnel habilité à exercer cette activité.

### Lettres patentes des criminologues

Les Lettres patentes constituant l'Ordre professionnel des criminologues du Québec sont modifiées pour intégrer cet ajout : « déterminer le plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergée dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation ».

### Valoriser nos professions

Face aux attaques des dernières années qui s'en prennent sans cesse à notre autonomie professionnelle, la FSSS-CSN poursuit ses démarches à tous les paliers pour faire connaître et défendre les droits des techniciennes, techniciens et professionnels.